

Evreux

■ Conférences sur l'Islam dans la Maison de quartier de Nétreville

Le maire persiste et signe

A lors que Libres penseurs et Ligue des Droits de l'Homme réagissent à propos du prêt d'une salle municipale à l'Association des Musulmans d'Evreux, Michel Champredon défend sa décision au nom du principe fondamental de liberté de réunion.

« Il est un principe fondamental en France qui consiste en la liberté de réunion. Les tribunaux en ont réaffirmé plusieurs fois le principe de manière jurisprudentielle. L'association des musulmans d'Evreux dispose comme toute autre association ébroïcienne du droit de réunion » commence le maire d'Evreux pour justifier une décision controversée par une partie de sa majorité (Lire La Dépêche du 4 mars). Michel Champredon applique donc le droit, en cite les articles et les jurisprudences, avant de démontrer que l'Association des Musulmans d'Evreux n'est pas une association culturelle. Contre l'« interprétation hâtive » il explique, textes à l'appui que, « à l'évidence l'association des musulmans d'Evreux, n'est pas une association « culturelle » selon la dé-

finition qu'en a donnée la jurisprudence, et par conséquent toute interprétation tirée sur cette base de la loi de 1905 ne s'applique pas en l'espèce ».

Une polémique injustifiée

« Dans les attributions d'un Maire, souligne Michel Champredon, il y a le respect de la légalité républicaine, il a

pour charge d'y veiller, de l'appliquer, quand bien même celle-ci pourrait être en désaccord avec ses idées personnelles et je tiens à faire mon devoir attaché que je suis à notre République et à sa devise. La polémique qui semble s'installer sur la mise à disposition d'une salle à une association ébroïcienne me paraît donc injustifiée. Cette association existe depuis 1993, et a changé

de nom en 2007, elle a déjà par le passé disposé de salles à Evreux sans qu'il n'y ait eu aucune polémique sur cette utilisation ». Après avoir salué le commentaire de la Ligue des Droits de l'Homme estimant que « rien ne peut justifier que l'Islam soit traité d'une manière différente des autres religions où que les musulmans soient l'objet d'une stigmatisation allant parfois jusqu'à la crimina-

lisation » Michel Champredon espère vivement que la raison, et le droit l'emporteront dans ce débat et regrette de le voir instrumentalisé dans cette période. « J'en profite pour inciter la Fédération de la Libre Pensée à organiser effectivement le débat sur les principes et la mise en œuvre de la laïcité qu'ils annoncent, c'est avec plaisir qu'en tant que Maire d'Evreux nous leur accorderons l'accès aux salles municipales, selon les conditions

fixées par les textes et le conseil municipal ». Il est soutenu par huit élus du groupe socialiste et républicain de sa majorité municipale qui avec les mêmes arguments affirment solennellement leur soutien à l'accord donné par la mairie au prêt de la salle municipale (O. Bidault, B. Boketsu, J.-C. Boulanger, S. Chargelègue, F. Chellafa, A. Ferrouk, N. Furnon-Calahorrano et M.-C. Ottavi).

Ch. G.

La laïcité n'est pas "LA" solution

Votre journal a relaté les réactions d'élus politiques de la Ville et de l'association ALEN suite au projet de conférences sur l'Islam organisées par l'Association des Musulmans d'Evreux à la maison de quartier de Nétreville. Au cœur de ces réactions a été placé le principe de laïcité. La colère de l'ALEN dont le conseil d'administration a rédigé une motion pour que le caractère laïque de la maison de quartier soit respecté, le ressenti d'inopportunité du prêt de la salle, les erreurs verbales de certains parlant de séminaire au lieu de conférence et d'élus musulmans au lieu d'élus municipaux, conduisent la Ligue des Droits de l'Homme section d'Evreux à rappeler ses positions. La laïcité n'est pas LA solution à toutes les questions auxquelles la société est confrontée. Le penser, c'est se tromper et c'est, surtout, s'abstenir d'identifier les problèmes et de réfléchir aux solutions concrètes à y apporter. La laïcité est aussi la construction d'un espace commun qui dépasse les différences tout en assumant la diversité. Le respect de la liberté de conscience reste un impératif absolu. En ce domaine, le dispositif juridique actuellement en vigueur a acquis en France une légitimité et une efficacité qui justifient son maintien. Aucun dogme ne doit investir le champ du politique et ne doit s'imposer à quiconque. Ceci implique le maintien de la séparation des institutions religieuses et de l'État. L'État et la société dans son ensemble doivent, en même temps, accueillir la diversité religieuse et garantir pleinement le libre exercice du culte, c'est-à-dire la possibilité pour chacun, mais aussi pour les Églises, d'exprimer et de pratiquer une foi dans le cadre des lois de la République. A ce titre, les discriminations multiples dont l'Islam et les musulmans sont l'objet sont un défi à la laïcité de la République. Rien ne peut justifier que l'Islam soit traité d'une manière différente des autres religions ou que les musulmans soient l'objet d'une stigmatisation allant parfois jusqu'à la criminalisation. Plus largement la laïcité ne peut s'accommoder des discriminations de toute nature qui font obstacle à la constitution de cet espace commun. Sans égalité des droits, la laïcité n'est qu'un concept abstrait dépourvu de tout espoir d'effectivité. Dans ce même esprit, la LDH réaffirme qu'au-delà des inégalités du traitement du religieux, seul l'accès total à la citoyenneté, notamment par le droit de vote et d'éligibilité, sera en mesure de garantir une réelle égalité entre les individus issus ou non de l'immigration.

« La laïcité n'est pas un épouvantail »

Au cœur de la République Française figure la laïcité qui porte en elle la paix civile. La réduire à un « épouvantail que l'on agite », comme l'a déclaré Monsieur Moustapha M'Bodji, c'est refuser le préambule de la Constitution de la République Française : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Pour paraphraser Monsieur le Président de l'Association des musulmans d'Evreux la Fédération départementale de la Libre pensée de l'Eure, lui retourne : « la raison voudrait avant de parler de la laïcité, que l'on connaisse ses principes et son application » estime la fédération de Libre Pensée de l'Eure.

Convaincue du caractère cultuel de l'AME, la Fédération de la Libre pensée de l'Eure appelle Monsieur Champredon à se ressaisir en refusant le prêt de salles communales à l'AME pour y tenir ses conférences religieuses. Car la laïcité ne doit pas être à géométrie variable, elle doit être pleine et entière. Le curé, l'imam, le rabbin, le pasteur et leurs fidèles dans leur lieu de culte, et l'Etat, comme toutes les collectivités locales, dans leur rôle de neutralité par la mise en œuvre sans concession de la loi de 1905.

Aussi, comme le suggère, avec pertinence, Monsieur le Président de l'AME, les militants de la Libre pensée de l'Eure vont inclure, dans leur cycle de conférences, un débat portant sur les principes et la mise en œuvre quotidienne de la laïcité dans la cité.